

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 3 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 juin à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2025

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Patrick TANGUY

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Christiane VALAYER qui a donné pouvoir à Dominique BERNAZEAU, Patrick WAREMBOURG

Absents non excusés : Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Fabienne MENARD

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025.

Avenants Travaux Maison La Fayolle

Vu la délibération N° D20240509 du 28 mai 2024 approuvant le choix des artisans pour les travaux de rénovation de la maison de La Fayolle avec un montant déterminé pour chaque lot suite à appel d'offre, Mr Le maire présente un avenant de la société BOURREAU pour le lot VRD :

Montant initial du marché public :

22 878,20 € HT

27 453,84 € HT

Nouveau montant du marché public :

23 706,59 € HT

28 447,91 € HT

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Avenants installation modules foot Saint Denis du Pin

Vu la délibération N° D20241209 du 16 décembre 2024 approuvant le choix des artisans pour les travaux d'installation de modules Foot vestiaires et club house à Saint Denis du Pin ESSOUVERT avec un montant déterminé pour chaque lot suite à appel d'offre, Mr Le maire fait part au conseil municipal qu'il risque d'y avoir des avenants en plus-value à ce marché.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Enfouissement des réseaux à La Benête

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public à La Benête : rue de l'Eglise, rue du Stade et rue de l'Oumerie. Il donne connaissance des devis adressés par le syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) de la Charente-Maritime concernant les 2 tranches de génie civil et les 2 tranches de la reprise de l'éclairage public :

- Devis N° GC277-1004 : Tranche 1 : 37 209,16 € TTC

- Devis N° GC277-1005 : Tranche 2 : 28 385,77 € TTC
- Devis N° EP277-1052 : Tranche 1 : 29 121,63 € TTC
- Devis N° EP277-1051 : Tranche 2 : 21 130,77 € TTC

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Achat ordinateur secrétariat Saint Denis du Pin

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie de Saint Denis du Pin car l'actuel ne pourra malheureusement pas passer sous WINDOWS 11 car trop ancien. La société SOLURIS s'occupant du parc informatique de la commune, le maire présente un devis de celle-ci pour un montant de 1813,04 € TTC.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM

La commune d'ESSOUVERT s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Cartes qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les situations de crise sur la commune.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Vente terrain aux Suires

Mr le maire rappelle que la commune a accepté par la délibération N° D20250308 du 25 mars 2025 de vendre un bout de la parcelle communale AE 294. Depuis un autre voisin a fait part à la commune de son souhait de racheter le reste de cette parcelle jouxtant également son terrain AE 256.

Ce qui, après bornage du cabinet de géomètre, reviendrait à vendre : 16 m² au premier et 108 m² au second.

Le conseil municipal réuni ce jour est d'accord à l'unanimité pour vendre cette parcelle AE 294 aux potentiels acquéreurs à condition que ceux-ci s'engagent à prendre en charge tous les frais concernant ce dossier, à savoir les frais de division parcellaire et les frais notariés.

Le prix de vente est fixé à 15€ le mètre carré.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Ligne de trésorerie

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ afin de financer les projets d'investissement de 2025.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Décision Modificative au budget principal N°1

Une décision modificative au budget est à faire afin de pouvoir régler la facture de l'ordinateur évoquée ci-dessus.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Le maire informe le conseil municipal du choix des locataires de la maison de La Fayolle par le bureau des adjoints
- Elections municipales de 2026 : le prochain conseil municipal devra encore être composé de 19 conseillers.
- Le prochain recensement de la commune aura lieu en janvier et février 2026. Il devra être composé d'un coordinateur communal ainsi que de 3 agents recenseurs.
- Le maire informe que l'emprunt de 150 000€, voté au précédent conseil, a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne.
- Un point est fait sur les commissions.
- Beaucoup d'administrés se plaignent de bruits de motos sur la commune et à proximité du Bois d'Essouvert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Henri AUGER

Secrétaire de séance
Fabienne MENARD